

Etudier la possibilité de privatiser certains services de l'Etat

Le récent débat concernant les effectifs du personnel de l'Etat relance la question des tâches que l'Etat doit accomplir en propre par rapport à celles qu'il pourrait déléguer.

L'Etat (et ses organisations affiliées) n'a pas à se substituer au domaine privé pour des activités qui ne relèvent pas de ses missions régaliennes. Chaque fois que l'action fondamentale de l'Etat n'est pas touchée, ce dernier doit analyser la possibilité de supprimer la tâche, ou envisager de l'externaliser, voire de la partager. Le groupe PLR s'est manifesté à plusieurs reprises pour inciter le Gouvernement à examiner cette voie, qui pourrait être pratiquée sous forme de mandats à octroyer à des entreprises ou institutions privées. Dans sa réponse à la question écrite no 2260, le Gouvernement a d'ailleurs confirmé être ouvert sur le principe à l'externalisation de tâches et qu'il examine diverses possibilités. Les choses importantes prennent parfois du temps. Toutefois, comme rien n'indique un changement imminent d'orientation du Gouvernement face à cette question, il existe des raisons de perdre patience.

Pour certains domaines, il apparaît que l'Etat pourrait se défaire totalement d'une série de tâches en privatisant simplement l'unité administrative concernée. Les exemples typiques qui viennent à l'esprit concernent évidemment l'Office des véhicules ou le Service des ponts et chaussées. Si le premier cas est un peu particulier dans la mesure où il délivre des documents officiels (les permis de conduire ou de circulation, par exemple), le second l'est beaucoup moins, notamment pour ce qui concerne la partie « entretien ». D'autres cantons ont d'ailleurs déjà examiné la question ou sont en train de le faire, notamment Bâle-Campagne, Zoug ou encore Zurich.

Partant, le Groupe PLR demande au Gouvernement de bien vouloir examiner les possibilités de privatisation de services ou partie de services en mettant l'accent sur les domaines qui permettraient de réaliser des économies par une redistribution des cartes entre public et privé qui ne remettrait pas en question la mission fondamentale de l'Etat.

Delémont, le 16 décembre 2011

Au nom du Groupe libéral-radical,

L'auteur :
Gabriel Schenk

